

## COMMUNE de LES CONTAMINES -MONTJOIE

## ARRETE du MAIRE

OBJET : Arrêté de circulation – 12 route de nant Fandraz Entreprise HEDCO.

Remplacement et réhausse chambre Télécom,

ARD2023-119

## Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

**VU** la demande présentée par l'**Entreprise HEDCO** en date du 27 octobre 2023 pour effectuer des travaux de « remplacement d'un cadre et tampon d'une chambre de télécom », sur la commune, **12 route de Nant Fandraz**,

**Considérant** que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

## ARRETE

Article 1er: L'entreprise HEDCO, ayant son siège à 69290, GREZIEU LA GARENNE, 1 rue de la Chaudanne, est autorisée à occuper le domaine public, pour effectuer des travaux de remplacement et réhausse cadre chaussée orange, route de Nant Fandraz, pour une durée de 02 jours calendaires à compter du lundi 06 novembre 2023, pouvant être modifiés en fonction de la météo. Durée de la réglementation: 15 jours calendaires.

Article 2: La route sera en alternat par des feux tricolores durant la durée des travaux.

<u>Article 3</u>: L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

<u>Article 4</u> : La responsabilité de la Commune sera entièrement dégagée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

<u>Article 5</u>: Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'Entreprise HEDCO
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines.
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE, Le 30 octobre 2023

